



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2017-2018

CC/JCS

P.V. IR 17

Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle

Procès-verbal de la réunion du 30 mai 2018

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 28 mars et 18 avril 2018
2. 6030 Proposition de révision portant instauration d'une nouvelle Constitution
- Rapporteurs : Madame Sam Tanson, Madame Simone Beissel, Monsieur Alex Bodry, Monsieur Léon Gloden

- Présentation d'un projet de rapport et délibération
3. 7300 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2017)

- Elaboration d'une prise de position
4. Divers

*

Présents : M. André Bauler, M. Marc Baum, Mme Simone Beissel, M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, M. Franz Fayot, M. Léon Gloden, Mme Cécile Hemmen, Mme Octavie Modert, M. Gilles Roth, Mme Sam Tanson, M. Claude Wiseler

Mme Diane Adehm remplaçant M. Paul-Henri Meyers

Mme Tania Braas, du Ministère d'Etat

Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Paul-Henri Meyers

M. Roy Reding, observateur délégué

*

Présidence : M. Alex Bodry, Président de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 28 mars et 18 avril 2018

Les projets de procès-verbal des réunions des 28 mars et 18 avril 2018 sont approuvés.

2. 6030 Proposition de révision portant instauration d'une nouvelle Constitution

Invités par M. le Président à constater l'accord politique sur le texte de la proposition de révision, la majorité des membres de la Commission (CSV, LSAP, DP, déi gréng) marquent leur accord, alors que le représentant de la sensibilité politique déi Lénk s'abstient.

La réunion se poursuit par un examen du projet de rapport, pour le détail duquel il est prié de se référer au document diffusé par courrier électronique les 25 et 29 mai 2018.

Au cours de cet examen, les membres de la Commission conviennent d'apporter une série de modifications, parmi lesquelles il y a lieu de retenir principalement :

- La partie des « considérations générales » consacrée aux différents chapitres fera l'objet d'un chapitre à part intitulé « Présentation des chapitres » sous un nouveau point VII, placée entre le point « Consultations citoyennes » et le commentaire des articles ;
- Le point IV (Travaux en commission) sera transféré à la suite du point II (Considérations générales) ;
- Le tableau des modifications législatives sera annexé au projet de rapport comme Annexe 2.

M. le Président attire l'attention des membres de la Commission sur la formulation proposée sous le point IX, qui diffère de la formulation usuelle :

« Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Institutions et de la Révision constate qu'il existe un accord politique très large sur le texte de la proposition de révision n° 6030 tel que formulé et commenté dans le présent rapport. Elle prend acte qu'il n'existe pas de majorité qualifiée en son sein pour soumettre la proposition au vote de la Chambre des Députés avant la fin de la session parlementaire en cours. Il appartiendra dès lors au Parlement issu des élections du 14 octobre 2018 de déterminer la démarche à suivre. Compte tenu de ces remarques, la Commission recommande l'adoption de la proposition de révision dans la teneur qui suit : [...] »

Le président estime que cette formulation qui renvoie au prochain Parlement de décider de faire voter le texte proposé ou d'y apporter, le cas échéant, des amendements devrait permettre d'avoir un rapport de commission adoptée en bonne et due forme.

Le projet de rapport sera rediffusé après avoir été modifié dans le sens discuté.

Les membres de la Commission conviennent de reporter son adoption à la prochaine réunion qui se tiendra le 6 juin.

3. 7300 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2017)

Par courrier du 8 mai 2018 relatif au débat d'orientation sur le rapport d'activité annuel de l'Ombudsman, la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle a été invitée à communiquer à la Commission des Pétitions une prise de position au sujet du rapport d'activité 2017.

Or, il ressort de l'analyse dudit rapport que l'Ombudsman n'a été saisi d'aucun dossier relevant du domaine des institutions, ce que les membres de la Commission constatent avec satisfaction.

M. le Président propose d'élaborer prochainement une proposition de loi modificative la loi du 22 août 2003 instituant un médiateur afin d'opérer une série de changements ponctuels de ladite loi.

4. Divers

La prochaine réunion aura lieu le 6 juin 2018, exceptionnellement à 8h30.

Luxembourg, le 30 mai 2018

Le Secrétaire-Administrateur,
Carole Closener

Le Président de la Commission des Institutions et de la
Révision constitutionnelle,
Alex Bodry